

**DECRET N° 2006-148 DU 31 MARS 2006**

Portant nomination d'un Elève Commissaire de Police au grade de Commissaire de Police Stagiaire-Médecin.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 90-015 du 18 juin 1990 abrogeant l'Ordonnance n° 77-014 du 25 mars 1977 portant création des Forces Armées Populaires du Bénin ;
- Vu** la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant Statut Spécial des Personnels de la Police Nationale ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001;
- Vu** le décret n° 2006-031 du 27 janvier 2006 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2004-394 du 13 juillet 2004 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;
- Vu** le décret n° 90-186 du 20 août 1990 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Direction générale de la Police Nationale ;
- Vu** le décret n° 59-222 du 15 décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- Vu** le décret 97-622 du 30 décembre 1997 portant Statuts Particuliers des corps des Personnels de la Police Nationale ;

**Vu** le décret n°2002-395 du 06 septembre 2002 portant identification des autorités investies du pouvoir de nomination et de promotion des fonctionnaires de Police dans leurs différents grades ;

**Sur** proposition du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation ;

**Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 mars 2006 ;

## D E C R E T E :

**Article 1<sup>er</sup>** Conformément aux dispositions de l'article 42 de la loi n° 93-010 du 20 août 1997 portant statut spécial des personnels de la Police nationale et à celles de l'article 56 point 1 du décret n° 97-622 du 30 décembre 1997 portant statuts particuliers des corps des personnels de la Police Nationale, l'Elève Commissaire de Police HOUNTON Nounagnon Wolfgang Narcisse qui, au terme d'un stage de formation militaire et professionnelle de neuf (09) mois à l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Cotonou, a obtenu son diplôme de Commissaire de Police, est nommé Commissaire de Police stagiaire Médecin, pour compter du 16 décembre 2005 et soumis à un stage probatoire de douze (12) mois dans une unité active de la police Nationale avant sa titularisation.

**Article 2 :** L'incidence financière découlant de la nomination ci-dessus sera payée conformément aux conditions définies par les lois des finances en vigueur.

**Article 3 :** Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation et le Ministre des Finances et de l'Economie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 mars 2006

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

Le Ministre des Finances  
et de l'Economie,



**Cosm SEHLIN.-**

Le Ministre de l'Intérieur, de la  
Sécurité et de la Décentralisation,



**Martin Dohou Comlan AZONHIHO.-**  
Ministre intérimaire

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MFE 4 MECDN 4 AUTRES  
MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3  
GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 03 UNIPAR-FDSP  
02 DOPA 1 INTERESSE 01 JO 1.